

Modalités

1. Spécifiques à la Technique de Soins Infirmiers
 - Attendu qu'il est stipulé dans le code de déontologie de l'OIIQ (Ordre des Infirmières Infirmiers du Québec), qu'il est primordial d'assurer la sécurité des patient-e-s ainsi que la qualité des soins, que les étudiant-e-s en formation régulière et en formation continue doivent remplir minimalement 60% des heures de pratique personnelle pour assurer la réussite des stages et du même coup pouvoir réussir leur session;
 - Considérant que les étudiant-e-s en 6e session du programme ont une date limite fixe pour faire l'ESP (Examen de Synthèse de Programme) qui est conditionnel à l'engagement comme CEPI (Candidat-e à l'Exercice de la Profession Infirmière) ainsi qu'à l'Examen Professionnel de l'OIIQ (Ordre des Infirmières Infirmiers du Québec);
 - Considérant que le Cégep du Vieux Montréal subit des mesures d'austérité majeures et qu'il serait souhaitable que l'administration évite des frais de location à l'externe;
 - ❖ Que l'AGECVM exige que l'administration permette aux étudiant-e-s en technique de soins infirmiers (180.AO) d'avoir accès au local 10.67 afin d'effectuer les heures de pratique préalables aux stages.
 - ❖ Advenant le cas contraire, que l'administration s'engage à fournir un autre local conforme aux normes de la CSST;
 - ❖ Que l'AGECVM revendique l'espace nécessaire pour les cours magistraux question d'accorder aux étudiant-e-s du programme, les cours théoriques et pratiques préalables aux stages ainsi que des locaux permettant les examens de synthèses de programmes de 6e session aux dates prévues.
2. Que les grévistes aient accès au CÉGEP durant la grève;
3. Que la grève n'affecte pas la tenue des stages, donc que certains cours préalables aux stages soient maintenus;
4. Que les étudiant-e-s aient accès aux laboratoires pour du travail autonome et, qu'en ce sens, il y ait un-e responsable de la supervision du matériel par programme technique, à condition qu'ils-elles ne soient pas des professeur-e-s;
5. Que la Gribouille reste ouverte;
6. Que tous les locaux du bloc sportif restent accessibles;
7. Que les équipes sportives puissent poursuivre leurs activités selon les horaires déjà prévus;
8. Que les étudiant-e-s inscrit-e-s aux activités culturelles puissent continuer leurs activités sans entraves et aient accès à un local de pratique;
9. Que les activités culturelles en lien avec des organismes communautaires soient maintenues;
10. Que l'administration nous donne accès aux gymnases ou tout autre espace jugé adéquat pour tenir nos assemblées générales en temps de grève si lock-out il y a;
11. Que les étudiant-e-s de Technologies de génie électrique, 6ème session, aient accès au matériel audiovisuel et aux locaux nécessaires à la réalisation du projet de fin de session (incluant le comptoir audiovisuel)
 - Attendu notre mandat adopté le 3 février 2010 ([A.G. H10-01](#)) voulant que l'AGECVM dénonce le capitalisme et qu'elle soit dès maintenant anticapitaliste
 - Attendu la participation active de l'AGECVM lors des dernières années à la journée internationale des travailleurs du 1^{er} mai
 - Attendu que le capitalisme idéalise la notion de profit au détriment des conditions de vie des travailleurs et travailleuses
 - ❖ **Que l'AGECVM tienne une journée de grève le mardi 1^{er} mai 2018;**
 - ❖ **Que les modalités ci-dessus soient négociées avec le Cégep si le vote de grève est positif**
 - ❖ **Que l'AGECVM organise des contingents afin de participer aux manifestations du 1^{er} mai.**
 - ❖ **Que l'AGECVM se prononce avec un mandat contre l'invisibilisation et l'exploitation du travail des femmes passant notamment par la dévaluation du travail dit reproductif.**

Calendrier référendaire

16-20 avril 2018: Semaine d'information sur le 1er mai 2018

Lundi 23 avril, 11h00 au vendredi 27 avril 2018, 13h47: vote à bulletin secret ou par omnivox